

Motion de soutien à Jean Paul Delescaut et aux camarades poursuivis pour leur action syndicale.

En ce jour de congrès de notre Syndicat CGT d'AGC Aniche, tenu ce samedi 23 mars 2024, les délégués s'expriment unanimement pour affirmer leur pleine et entière solidarité avec le Secrétaire Général de notre Union Départementale du Nord, Jean Paul Delescaut et plus largement à tous les camarades remplissant des mandats ou responsabilités syndicales au sein de la CGT soumis à la répression syndicale, poursuivis par la justice française alors qu'ils ne font que défendre les droits des salariés, les droits des peuples à vivre en paix. A 6h00 du matin, le 20 octobre 2023, d'importantes forces de police arrêtent chez lui notre camarade, le placent en garde à vue. Il est accusé d'apologie du terrorisme, d'incitation à la haine raciale. Ceci basé sur un communiqué de notre UD, ne retenant qu'une partie du texte, omettant notamment la dénonciation des crimes contre toutes les victimes civiles sans distinction, etc.

La CGT a toujours condamné le massacre du 7 octobre. A un acte barbare doit-on répondre par un déferlement de violences ?

Notre démocratie se doit de défendre les droits d'expression, les libertés syndicales, les droits des peuples...

Nous affirmons être résolument attachés aux valeurs de la CGT.

Nous dénonçons fermement cet acharnement contre notre camarade Jean Paul Delescaut, nous exigeons l'abandon de toute poursuite judiciaire à l'encontre de Jean Paul et l'ensemble des militants syndicaux. Avec notre Union Locale de Douai nous irons massivement soutenir notre camarade le 28 mars devant le tribunal de Lille, avenue du peuple belge.

**Adopté à l'unanimité des congressistes
Aniche le 23 mars 2024**



6^{ème} CONGRES
ANICHE le 23 Mars 2024

